



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt et un, le 26 février le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2021

PRÉSENTS : Denis La Mache, Eliane MONTAMAT, Jean-Louis

CHATAIGNÉ,, Élisabeth GUILLOT, Marc MORICE, Elisabeth BARRANGUET, PERRIERE Géraldine, François FLEURET, Jocelin QUILLET

ABSENT (S) : Cyril MONTAMAT, (pouvoir à Mme Guillot) Luc VRIGNAUD, - POUVOIR (S) : 1

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA CCVSA (MUTUALISATION VERTICALE DESCENDANTE)

Ref : D210226A

Monsieur le Maire expose que les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services (prestations uniquement réservées aux communes, pas ouverte aux particuliers).

Le conseil municipal a reçu copie de la convention proposée par la CCVSA pour une période de 5 ans, ainsi que la liste des services et les tarifs proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- *Décide de valider la commission*
- *donne pouvoir au Maire pour la signer*

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE EMBARCADERE

Ref : D210226B

Monsieur le Maire indique que le trésorier de Fontenay-le-Comte l'a interpellé concernant le budget annexe embarcadère. Ce dernier n'offre plus aucune prestation soumise à TVA et n'ouvre donc plus droit à la récupération de TVA sur les dépenses afférentes au budget. Il concernait principalement l'activité de la commune avec pour seules recettes le loyer et la participation pour le personnel communal.

Au vu du peu d'opérations réalisées annuellement, il propose de clore le budget annexe et transférer actif et passif au budget primitif de la commune.

M. le Maire précise que cela ne changera rien à l'organisation et demande donc au conseil municipal de valider la clôture du budget embarcadère à la date du 26 février 2021 (la délibération ne pouvait pas avoir d'effet rétroactif) et d'autoriser le transfert de l'actif et du passif de ce budget au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *accepte la clôture du budget Embarcadère à la date du 26/2/2021 .*
- *accepte le transfert de l'actif et du passif budget principal de la commune*
- *donne pouvoir au maire pour réaliser toutes les écritures nécessaires*

OBJET : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LE PROGRAMME VOIRIE

Ref : D210226C

Monsieur le maire explique au conseil municipal que depuis quelques années, pour permettre une mise en concurrence des entreprises plus juste et plus facilement comparable, la commune fait appel à un maître d'œuvre pour lui établir le dossier de consultation des entreprises du programme voirie. Les entreprises répondent ainsi toutes sur le même descriptif.

Sachant que les coûts de maîtrise d'œuvre sont généralement fixés en pourcentage du coût des travaux, cette opération d'un montant inférieure au seuil de consultation, peut être réalisée sans consultation préalable.

Il propose donc comme les années précédentes de confier ce travail à l'entreprise AMI VRD géré par monsieur Giraud Paul. (Ce dernier a travaillé à la DDE qui réalisait ce travail pour les communes, il a accompagné la commune depuis lors)

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- *Accepte de confier le dossier de consultation des entreprises à AMI VRD (AMENAGEMENT INGENIERIE Voirie et réseaux Divers), 53 RUE DE LA FAMILLE ALLIX 85200 FONTENAY-LE-COMTE*
- *donne pouvoir au maire pour tous les documents afférents à ce dossier*

OBJET : POUVOIR AU MAIRE POUR SIGNATURE DU MARCHE TRAVAUX DE VOIRIE 2021 SUR AVIS DE LA COMMISSION

Ref : D210226D

Monsieur le maire rappelle que la commune va lancer une consultation pour son programme voirie sur la base du dossier de consultation des entreprises préparé par le maître d'œuvre. Les modalités de consultation et les critères de classement seront définis par la commission.

Monsieur le maire rappelle qu'à réception des offres des entreprises concernant le programme voirie, la commission se réunira pour donner son avis sur l'entreprise la mieux-disante.

Selon le nouvel article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par la commission.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- *Donne pouvoir au maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier*

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Ref : D210129QD

Commission environnement et cadre de vie :

Embarcadère : Une grosse branche d'un saule est tombée. La commune va faire établir un diagnostic et envisager le remplacement de l'arbre atteint par un champignon. Un courrier sera envoyé aux propriétaires des saules qui surplombent l'embarcadère pour qu'une taille soit réalisée également.

Les barques sont vieillissantes. La commune envisage d'en acheter 2.

Eglise : le dossier concernant le chauffage est à l'arrêt par manque de subvention. M. le Maire va se charger de voir quelles sont les aides possibles. Le conseil municipal envisage la possibilité de faire classer le plafond de l'Eglise. La toiture est en cours de finition. Il ne reste à faire que les petits toits à l'arrière.

Haies : La commission souhaite passer dans la commune pour voir les haies qui bordent sur les voies publiques. Elle demande que la visite soit suivie d'un courrier aux propriétaires pour les plantations soient taillée au droit, en limite du domaine public.

Volet accessibilité pour les bâtiments : le dossier préparé par J.Quillet doit être repris pour évoluer dans l'avancement des démarches pour finaliser l'accessibilité de la mairie, du foyer de jeunes et de l'église. Les travaux réalisables en régie seront exécutés plus rapidement et des devis seront demandés pour les travaux plus conséquents.

Dossier populiculture : le PNR a transmis un dossier avec un état des lieux – certains dépôt posent un problème du fait de nos plantations réalisées, les informations transmises par la commission seront relayées.

Aménagement centre bourg : la commission va étudier les contributions des habitants lors de sa prochaine réunion

Programme voirie : La commission a revu le programme voirie. Il concernera la Rue Eau Barrée au Coudreau (pour partie), la rue de Bouloup au Coudreau et la rue des Loges (selon l'avancement des travaux en cours). La commission y a également intégré sur le halage de Courdault, la mise en place d'une borne rétractable. Cette solution sera réévaluée après un an afin établir les avantages et les inconvénients.

Rue des loges : L'entreprise devra refaire certaines prestations non conformes, le conseil souhaite étudier avec l'entreprise la possibilité ne pas lui faire faire le revêtement prévu compte tenu de l'insatisfaction sur les travaux réalisés .

Commission Jeunesse, social et vie associative : réunion du 22/02

Projet écrivain 2.0 : Le projet doit se réaliser en collaboration avec le CSC Le Kiosque. Une rencontre a eu lieu avec les bénévoles pour intervenir sur les démarches numériques. La

permanence est installée à la Salle des Associations le 4^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h. La commune se charge de trouver une solution pour la réception d'internet par le wifi.

Ateliers informatiques : La commission a trouvé une solution provisoire (pour capter internet par la 4G désormais accessible dans le bourg) pour fonctionner au foyer communal avec possibilité de mettre à disposition 2 ordinateurs. La commune va faire installer une box pour permettre la connexion en Wifi aux utilisateurs de la salle. Pour l'instant les conditions de la crise sanitaire ne permettent pas de se réunir. La commission est prête pour démarrer en septembre.

Jeunesse : Géraldine Pierrière est désignée référente. Plusieurs animations sont à l'étude. Une réunion va être organisée avec le Maire du Mazeau et de Liez pour réunir les jeunes de 14-18 ans. Des animations devront être explorées pour les 10-14 ans.

Quinzaine bleue : L'animation est prévue en octobre, la commission va travailler sur plusieurs choix :Après-midi jeux (style veillées) et animation avec la chanteuse Cici.

Commission culture, communication et manifestations locales :

Vu le contexte la commission a recherché de nouvelles animations :

- St Sigismond de A à Z (réalisation collaborative d'un dictionnaire de la commune)
- Les tutos vidéo (courtes vidéos sur les activités et ressources communales)

La Journée citoyenne est prévue le 29/05 sur la base des travaux envisagés en 2020.

Site internet : la commune veut mettre en place un système d'alerte (sur inscription volontaire) pour chaque nouvelle information réalisée sur le site

CCVSA :

- Réunion PILE : Un travail a été réalisé sur la base des factures des communes pour évaluer les consommations. Pour notre commune, le bâtiment le plus consommateur est l'ensemble école – mairie qui fonctionne au fuel. La chaudière pourrait être remplacée par un dispositif bois. Le Sydev apporte gratuitement son expertise pour évaluer les possibilités et les aides possibles.
- Commission Climat santé mobilité
 - Santé : un point de situation a été fait sur le centre de vaccination, plutôt saturé actuellement.
La CCCVSA est inscrite dans le zonage de revitalisation pour les médecins définie par l'agence régionale de Santé (ce qui permet des aides et exonérations)
 - mobilité : quelques actions prioritaires ont été ciblées : covoiturage – point vélo (circuit vélo ou voie douce entre les communes)
 - climat : 53 actions ont été retenues dont le développement des plantations, et la gestion des eaux

- Commission mutualisation intercommunale : elle travaille actuellement sur le dossier assurance, mais d'autres sujets ont été abordés : extincteurs, PATA, site internet, contrôle des installations électriques, vérification des bouches à incendie, personnel ...
 - Syndicat mixte : pour l'instant les réunions concernent des travaux sur la côte.
 - SIVOM des communes du marais sud Vendée : approbation des comptes 2020 et projection 2021. Il reste des travaux à faire sur Maillezais et quelques malfaçons à revoir. En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de réception de chantier ce qui complique la demande de versement de subvention.
Sur notre commune, les travaux réalisés concernent le chemin de la chaîne (participation 531.38 € à laquelle s'ajoute le reste de la participation annuelle soit au total 4 868.13€)
- Diagnostic des ponts : le dossier a été reçu en mairie et sera étudié.
- AMRF : nous sommes inscrits dans le dossier mobili-terre – Des agents recrutés dans le cadre du service civique vont nous accompagner dans une réflexion sur les mobilités douces.

DECISION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE

- Signature de 2 devis de l'entreprise ARTIS LAPIDEM pour réparation des toitures du logement de la mairie : 1 155.00 € HT et du foyer de jeunes 1 773.00 € HT (travaux réalisés cette semaine)
- Rencontre avec EARL SOUS LE MOULIN (Ristord) : Les exploitants prévoient une extension du bâtiment de stockage. Nous sommes en RNU, il n'est donc pas possible de s'opposer, mais les préconisations sont possibles. Des plantations de haies ont été demandées.
- Subventions obtenues : 10 169 € du département pour la voirie et subvention régionale de 1 373 € (complément pour église)
- La poste : M. le Maire a reçu les représentants de cette entreprise qui lui ont présenté les services complémentaires proposés. Les informations seront transmises dans les commissions pour étude (scan voirie, maintien lien social...)

Secrétaire de séance
GUILLOT Élisabeth

LE MAIRE,
Denis LA MACHE

